

**Pour mes droits,  
pour mon salaire  
et mes conditions de travail**

**du 25 novembre au 9 décembre 2024**



# POURQUOI ADHÉRER

# CGT ? À LA

Vous travaillez dans le commerce, l'hôtellerie/restauration ou dans une entreprise de services d'une des 49 branches professionnelles couvertes par notre Fédération ?

**ÉLECTIONS TPE**

## Votre choix compte : Votez CGT !

Avec une formation qui va du CAP au Bac+2, le métier de coiffeur.se est un secteur où les salaires restent très faibles, en moyenne ils sont 40% inférieurs à ceux des autres métiers.

**1**

### UN MÉTIER D'UTILITÉ INDÉNIABLE AUX MULTIPLES CONTRAINTE

Ce métier est caractérisé par des horaires de travail fractionnés, des journées à rallonge avec des pauses le plus souvent non respectées.

Dans beaucoup de petits salons, les cadences de travail sont très soutenues pour pallier les sous-effectifs permanents, des effectifs qui sont en baisse de 6,5% depuis 2012.

La prise des congés payés est très difficile, car elle ne peut se faire au moment de fortes activités durant lesquelles les salarié-e-s eux-mêmes souhaiteraient rester avec leurs familles / amis.

**2**

### DES RISQUES RÉELS

Les risques chimiques inhérents au métier sont bien trop souvent minimisés et sont pourtant bien réels au quotidien en raison de l'utilisation régulière des produits. De nombreux parcours professionnels peuvent être stoppés par ces affections invalidantes du fait de la manipulation de produits chimiques. Outre ce fait, les postures pénibles de travail au quotidien, les efforts physiques et les gestes répétitifs avec une charge élevée, viennent solliciter les muscles et les articulations. Ces éléments viennent donc augmenter des TMS parmi les coiffeurs dont il faut tenir compte dans l'organisation du travail tout au long de la journée et qui nécessite une réelle reconnaissance.

Redonnons au métier les garanties qui lui reviennent

#### Le salaire

Les diplômes, la capacité professionnelle ; l'expérience, la formation professionnelle et l'ancienneté dans un salon ou dans la profession doivent être reconnus et rémunérés à leur juste valeur.

La CGT revendique un salaire minimum de 2000€ dès l'embauche et une évolution de celui-ci en tenant compte de l'ancienneté et des qualifications.

#### Les conditions de travail

Beaucoup de salons aujourd'hui n'ont pas engagé d'action de prévention pour sensibiliser les salarié-e-s sur les risques auxquels ils/elles s'exposent et leur permettre ainsi de s'en protéger au quotidien.

Pour la CGT, les conditions de travail sont un élément essentiel à la bonne exercice du métier. Avoir un lieu propre, loin des produits, pour déjeuner. Pouvoir s'asseoir sans crainte, avoir des jours de repos fixes et réguliers pour concilier vie professionnelle et vie privée sont autant de critères de bonnes conditions de travail que revendique la CGT.

## **La mutuelle de branche et soins santé**

Les salarié·e·s du secteur de la coiffure et des métiers connexes bénéficient d'un régime conventionnel de frais de santé depuis 2008. Les garanties ont depuis évolué et se sont améliorées.

**Un fonds social est mis en place dans la branche au bénéfice de tou·te·s les salarié·e·s de la branche pour les aider à passer un cap difficile.**

**Suivi des accords dans le secteur de la coiffure**

**Quand la CGT estime que les garanties pour les salarié·e·s sont insuffisantes, nous ne validons pas les accords mais notre participation fait évoluer certaines dispositions afin de protéger les salarié·e·s de certaines dérives.**

**Néanmoins, dans l'application des accords dans les petits salons, la CGT reste toujours vigilante afin que les salarié·e·s ne deviennent pas le facteur ajustable au chiffre d'affaires. N'hésitez pas à contacter votre structure locale CGT de proximité ou nous contacter via notre page Facebook, pour plus de renseignements.**



# **Connais-tu tes droits ?**



